

TEC114 - Droit fiscal

Présentation

Prérequis

Sont autorisés à s'inscrire à cette formation, les candidats titulaires de l'un des titres ou diplômes suivants :

- baccalauréat ;
- titre ou diplôme admis en dispense du baccalauréat en vue d'une inscription dans les universités ;
- titre ou diplôme étranger permettant l'accès à l'enseignement supérieur dans le pays de délivrance (les candidats doivent en apporter la preuve en fournissant une attestation de comparabilité du CIEP ENIC-NARIC) ;
- diplôme homologué niveaux I, II, III ou IV figurant sur l'arrêté du 17 juin 1980 modifié fixant la liste d'homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique (<https://www.francecompetences.fr/>) ;
- diplômes enregistrés aux niveaux I, II, III et IV du répertoire national des certifications professionnelles (<https://www.francecompetences.fr/>) ;
- Accès dérogatoire par une VAPP prononcée par l'INTEC au vu des études, formations et expérience professionnelle ou personnelle.

Objectifs pédagogiques

UE constitutive du DGC de l'INTEC.

Dans le cadre de la préparation au DGC, cet enseignement doit permettre d'appréhender les principes fondamentaux régissant le droit fiscal français.

- Introduction générale au droit fiscal : comprendre la définition, les caractéristiques de l'impôt, les principales classifications, les sources du droit fiscal, l'organisation de l'administration fiscale française.
- Imposition des revenus des particuliers : comprendre les principes et les règles fiscales relatives à la détermination du revenu imposable ; comprendre les différents prélèvements sociaux.
- Imposition du résultat de l'entreprise : comprendre les mécanismes d'imposition dans les entreprises individuelles, dans les sociétés ne relevant pas de l'IS et dans les sociétés relevant de l'IS ; comprendre les mécanismes des crédits d'impôt et des aides fiscales.
- Taxe sur la valeur ajoutée : comprendre les mécanismes de détermination de la TVA à reverser au Trésor Public.
- Imposition du capital : comprendre l'impôt de solidarité sur la fortune, les droits d'enregistrement, la contribution économique territoriale, la taxe foncière et la taxe d'habitation.
- Taxes assises sur les salaires : comprendre les mécanismes de détermination de la taxe sur les salaires, de la taxe d'apprentissage, de la formation professionnelle continue, de l'investissement obligatoire dans la construction.
- Procédures fiscales : comprendre les formes et les principes du contrôle fiscal, de la vérification de comptabilité et du contentieux fiscal.

Compétences

Connaissances générales du droit fiscal :

- L'imposition du résultat de l'entreprise,
- L'imposition du revenu des particuliers,
- La taxe sur la valeur ajoutée,
- L'imposition du capital,
- Les taxes assises sur les salaires,

🔴 Valide le 20-06-2019

Code : TEC114

0 crédits

Responsabilité nationale :

EPN10 - Comptabilité
Contrôle Audit (CCA) / Jean-
pascal REGOLI

Contact national :

EPN10 - CCA - Intec
40 rue des jeûneurs
75002 Paris
01 40 27 25 38
Service accueil-orientation
intec_accueil@lecnam.net

- Le contrôle fiscal.

Programme

Contenu

Partie 1. Introduction générale au droit fiscal

Partie 2. L'impôt sur le revenu des personnes physiques

Titre 1. Champ d'application

Titre 2. Détermination du revenu brut global, du revenu net global et du revenu imposable

Titre 3. Déclaration, calcul et paiement de l'impôt

Partie 3. Prélèvements sociaux

Partie 4. Imposition du résultat de l'entreprise

Titre 1. Imposition des résultats de l'entreprise individuelle relevant des BIC

Titre 2. Imposition des résultats dans le cadre des sociétés de personnes non soumises à IS

Titre 3. Imposition des résultats dans le cadre des sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés

Titre 4. Réductions, exonérations et crédits d'impôts

Partie 5. Taxe sur la valeur ajoutée

Partie 6. Taxes assises sur les salaires

Partie 7. Imposition du patrimoine

Titre 1. Impôts locaux

Titre 2. Droits d'enregistrement

Titre 3. L'impôt sur la fortune immobilière

Partie 8. Notion de contrôle fiscal

Modalités de validation

- Examen final

Description des modalités de validation

Examen final écrit d'une durée de 3 heures (coeff 1).

La réussite à cette UE permet l'acquisition du bloc de compétences correspondant.